



**EN SAVOIR PLUS :**

[www.ast67.org](http://www.ast67.org)

» Températures ressenties en fonction de l'exposition au vent : normes AFNOR - NF en ISO 11079, février 2008

## TRAVAIL EN EXTÉRIEUR PAR TEMPÉRATURES BASSES

### POINT DE REPÈRE

De nombreuses situations professionnelles exposent les salariés au froid, ou à des conditions météorologiques pluvieuses ou neigeuses notamment les travaux en extérieur en hiver... (BTP, transports, travaux agricoles). Lorsque la température ambiante est inférieure à 5°C, la vigilance s'impose. La sensation de confort thermique ne dépend pas uniquement de la température de l'air mais aussi des courants d'air, de l'humidité, du rayonnement, de l'activité physique, des vêtements portés.

- › -10°C à -24°C : froid gênant, risque faible de gelure de la peau
- › -25°C à -34°C : très froid, risque de gelure de la peau
- › -35°C à -59°C : froid intense, risque de gelure profonde en 10 minutes.

### SIGNES D'ALERTE

- Vous travaillez en extérieur, en altitude, au contact d'eau froide.
- Vous avez des difficultés pour effectuer des mouvements fins.
- Vos doigts ou orteils deviennent douloureux.
- Vous frissonnez, vous avez la peau froide.
- Vous avez des courbatures, des crampes, ou des douleurs diffuses dues à la contraction musculaire pour lutter contre le froid
- Vous ressentez une grande fatigue.

### EFFETS SUR LA SANTÉ

- Accidents : accident de la circulation sur route verglacée, glissades, perte de dextérité par fatigue et/ou engourdissement.
- Fatigue accrue avec réduction de la performance, diminution de la vigilance, difficultés à prendre des décisions...
- Crevasses cutanées, gelures et engelures : brûlures par le froid qui peuvent atteindre même les muscles et les os.
- Le travail au froid augmente également les risques de troubles musculo-squelettiques.
- L'effet d'ordre général le plus sérieux est l'hypothermie. Il survient lorsque l'individu ne parvient plus à réguler sa température interne. Ses conséquences peuvent s'avérer dramatiques : troubles de la conscience, coma, décès.

### CONSÉQUENCES POUR L'EMPLOYEUR

- Baisse de la qualité de réalisation du travail.
- Difficulté à tenir les délais : impact sur la rapidité...
- Réduction de la performance
- Augmentation de l'accidentabilité : arrêt de travail, absentéisme, turnover, etc.

## CONDUITES À TENIR

### PAR L'EMPLOYEUR

- Informez le personnel concernant les mesures de prévention et de protection ainsi que sur les risques liés au travail en environnement froid et humide.
- Limiter le temps d'exposition :
  - › Planifiez les activités en extérieur en tenant compte des conditions et des prévisions météorologiques
  - › Évitez ou limitez le temps de travail au froid
- Mesures de protection collective :
  - › Favorisez l'échauffement pour éviter les claquages.
  - › Favorisez l'activité physique pour éviter l'hypothermie. Mais limitez la sudation liée à un travail physique intense (port répétitif de charges lourdes).
  - › Aménagez des pauses, toutes les 2 heures au maximum, dans un local chauffé (au moins 20°C) et proposez des boissons chaudes non alcoolisées.
  - › Prévoyez des moyens de séchage des vêtements et des chaussures.
  - › Évitez l'exposition aux courants d'air et au vent (paravent, panneaux...).
  - › Évitez le travail isolé, sinon prévoyez un système de communication avec les équipes
  - › Mettez à disposition de vos salariés des vêtements les maintenant à l'abri du froid et de l'humidité (gants, bottes

ou chaussures de sécurité anti dérapantes et isolantes, vêtements imperméables contre le froid, bonnet ou casque de sécurité avec doublure isolante).

- › Mesures de protection individuelle
- Mettez à disposition plusieurs couches de vêtements techniques (éviter le coton) à un seul épais, un bonnet et des gants adaptés...
- › Mettez à disposition des chaussures antidérapantes avec une bonne isolation thermique.

En cas de travail isolé, prévoyez des systèmes d'alerte (balise, radio...).

### PAR LE SALARIÉ

- Choisissez une tenue compatible avec l'activité physique et le port des équipements de protection individuelle.
- Préférez plusieurs couches de vêtements : privilégiez des sous-vêtements techniques (éviter le coton) à un seul épais.
- Protégez les extrémités : porter un bonnet et des gants adaptés...
- Veillez à une bonne hydratation et une alimentation régulière.
- Signalez les situations dangereuses ou les anomalies à votre responsable.
- En cas de danger, usez de votre droit de retrait du salarié (en avoir informé le responsable) article L4131-1 du Code du travail.